



Ref : CFVU2023/ D23-1003

CFVU DU 19 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 octobre 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac (vice-présidente de la CFVU),**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ **DÉCIDE**

Article 1 - Résultats du vote :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents | 11 |
| Nombre de membres représentés | 12 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 23 |
| Nombre de votes pour | 23 |
| Nombre de votes contre | 0 |

Article 2 - Exécution de la présente délibération :

Madame la directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/10/2023.*

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 16/11/2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 26/10/2023